

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JUIN 2021 – 20H00

### **1-EFFACEMENT RESEAU « DORDOLO »**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du souhait de Mr Mme NOEL d'effacement de réseau basse tension à leur domicile, au lieu-dit « Dordolo » incluant l'enlèvement du poteau électrique et la modification de la ligne électrique. Mr et Mme NOEL ont donné leur accord de principe pour la prise en charge de ces travaux qui s'élèvent à 1962.96 €.

**Après délibération le conseil municipal à l'unanimité**, approuve le projet d'effacement de réseau basse tension présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 1962.96 € ; Décide de voter une Décision Modificative au Budget Primitif 2021 et autorise Le Maire à signer une convention de partenariat avec les propriétaires concernés pour la prise en charge de ces travaux.

### **2-SAISINE CDPENAF - DOSSIER MARTIN**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de Mr et Mme MARTIN de procéder à des travaux de rénovation d'une annexe pour l'aménagement d'une remise/buanderie sur le terrain de leur habitation principale.

Le permis de construire déposé ayant été refusé par la DDTM, il est proposé de présenter le dossier à la CDPENAF.

**Après délibération le conseil municipal, avec 12 voix pour et 3 abstentions**, appuie la demande de Mr Mme MARTIN .

### **3-CONVENTION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE**

Monsieur Le Maire explique que Lannion-Trégor Communauté assure une mission de Conseil en Energie Partagée (CEP) auprès de notre commune depuis plusieurs années. La convention liant la commune et LTC pour cette mission se terminait fin 2020, Il est donc proposé de la renouveler.

**Après délibération le conseil municipal à l'unanimité**, accepte le renouvellement de la convention de Conseil en Energie Partagée, pour une durée de 3 ans et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents s'y afférent.

### **4-DISSOLUTION DES REGIES PHOTOCOPIES ET LOCATION DE SALLE DES FETES**

**Après délibération le conseil municipal à l'unanimité**, décide à l'unanimité d'approuver la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des photocopies et des locations de salles au 30 Juin 2021.

### **5-AUTORISATION DONNEE AU MAIRE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée municipale qu'afin d'assurer un bon fonctionnement des services administratifs communaux, le conseil municipal a la faculté

d'accorder au Maire, pour la durée du mandat, un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L.2122-22 du CGCT.

Monsieur le Maire précise que les décisions prises dans ce cadre sont signées personnellement par lui et qu'il doit en rendre compte devant son conseil municipal, en application de l'article L.2122-23 du CGCT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,** autorise le Maire à signer les devis et procéder au paiement des factures jusqu'à 1000 € HT.

## **6-PROGRAMME DE VOIRIE**

**Après délibération le conseil municipal à l'unanimité,** valide le devis du service voirie de Lannion-Tregor Communauté, pour un montant total de 107 066.28 €.

- VC de Gwaz Prad à Kestell Pik	21 250.78 TTC
- VC de Conventant Lann	13 249.02 TTC
- VC de Rostank à Kermabalan	13 207.52 TTC
- VC de Kerfall	21 399.52 TTC
- VC de Ar Merdi	<u>37 959.44 TTC</u>
	<b>107 066.28 TTC</b>

## **7-DEMANDE DE FOND DE CONCOURS « ISOLATION DES COMBLES DE LA BOULANGERIE »**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'unanimité,** autorise le Maire à faire une demande d'aide financière auprès de Lannion Tregor Communauté au titre du fond de concours « **Aide à la réhabilitation thermique dans le bâti public existant** » en ce qui concerne l'isolation des combles de la boulangerie.

## **8-RECRUTEMENT PERSONNEL TEMPORAIRE**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'unanimité,** autorise Monsieur le Maire, pendant toute la durée de son mandat, à procéder au recrutement de personnel temporaire en cas d'absence du personnel communal, pour congés annuels, maladie ou en cas d'accroissement de l'activité et à signer les documents s'y afférent.

## **9- RENOUVELLEMENT DEROGATOIRE SEMAINE DE 4J – RENTREE SCOLAIRE 2021**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,** décide de renouveler la dérogation de la semaine à 4 jours d'école pour la rentrée scolaire 2021

## **10-CANDIDATURE « COMMUNES DU PATRIMOINE RURAL DE BRETAGNE »**

Après avoir présenté les différents objectifs de cette labellisation :

- Sauvegarde et valorisation du patrimoine en respectant le caractère de l'architecture d'origine,
- Information et sensibilisation de la population locale à la restauration du patrimoine,

- Valorisation par la mise en place de circuits de découverte du patrimoine et d'animations culturelles,
- Promotion de toute action susceptible d'assurer un développement économique, touristique et culturel.

**Le conseil municipal, à l'unanimité** décide de poser sa candidature afin de solliciter le label « **Communes du Patrimoine Rural de Bretagne** » et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

### **11-RECENSEMENT POPULATION – DESIGNATION COORDINATEUR COMMUNAL**

Mr Le Maire informe que le prochain recensement de la population prévu initialement en 2021 a été reporté en raison de la crise sanitaire et sera en réalisé du 20 janvier au 22 février 2022 et qu'il convient de désigner un coordonnateur communal.

**Après en avoir délibéré**, Amandine DHEE, secrétaire de mairie, est désignée coordonnateur communal pour le recensement 2022.

Le Maire,

Hervé GUELOU

  
09 JUIL. 2021  
